El. 8° Z
2787

AN-CHARLES

LA FOIRE AUX ASSURANCES



LÉO KOUPER

PRESSES DE LA CITÉ

824

39-40

LA FOIRE AUX ASSURANCES

LA FOIRE AUX ASSURANCES

El. 8° Z
2787

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Aux Presses de la Cité

L'AMOUR EN PERLES (*également en Presses Pocket*).
LE RIRE SUR ORDONNANCE (*également en Presses Pocket*).
SACRÉS GENDARMES (*également en Presses Pocket*).
22 LES FLICS (*également en Presses Pocket*).
LE FESTIVAL DES CANCRES (*également en Presses Pocket*).
DRÔLE DE JUSTICE (*également en Presses Pocket*).
TRÈS CHÈRES VACANCES (*également en Presses Pocket*).
LES GAIETÉS DE LA MARINE (*également en Presses Pocket*).
MÉMOIRES D'UN CANCRE (*également en Presses Pocket*).
SUIVEZ LE CANCRE.
LA FOIRE AUX ANTIQUITÉS.
QUI VAIS-JE TUER ? (*roman policier*).

En J'ai Lu

LA FOIRE AUX CANCRES.
LE RIRE EN HERBE.
LA FOIRE AUX CANCRES CONTINUE.
TOUS DES CANCRES.

En Presses Pocket

HARDI ! LES CANCRES.
VINGT CANCRES APRÈS.
CANCRES EN LIBERTÉ.
L'ÉCOLE DES MALINS.
LA BATAILLE DU RIRE.
LE RIRE C'EST LA SANTÉ.
LA FOIRE AUX BIDASSES.
LA FOIRE AUX RONDS-DE-CUIR.
LE DICTIONNAIRE DU SPHINX.
LE LEXIQUE DES HISTOIRES DRÔLES.
HISTOIRES CROUSTILLANTES.
HISTOIRES GRATINÉES.
OÙ EST DONC MA FEMME ? (*roman*).
PHAMA, PRIX GONCOURT (*roman*).

Aux Éditions Calmann-Lévy

HISTOIRES À NE PAS METTRE ENTRE TOUTES LES MAINS.
L'HISTOIRE VUE PAR LES CANCRES (*et dessinée par Henry Blanc*).

En Livre de poche

LES PERLES DU FACTEUR.
LES NOUVELLES PERLES DU FACTEUR.

JEAN-CHARLES

LA FOIRE AUX ASSURANCES

PRESSES DE LA CITÉ
8, rue Garancière
PARIS

DI - 03-04-1987 - 11536

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les *copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, *toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite* (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© *Presses de la Cité,* 1987.

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
pour tous pays, y compris l'U.R.S.S.

ISBN 2-258-01944-3



Je suis toujours prêt à aller chercher ailleurs, non pas le repos, mais la sécurité.

Voltaire.

PRÉAMBULE

Une personne qui occupe un poste important dans une grande compagnie d'assurances m'a dit :

— Lorsque je suis invitée dans un dîner et que j'indique ma profession, il se trouve presque toujours quelqu'un pour se plaindre des assurances. Un jour, un médecin, qui était mon voisin de table, m'a raconté une histoire de portière insuffisamment remboursée. Il voulait que je lui donne un conseil. Sans connaître le dossier, c'était difficile. J'ai alors ouvert bien grand ma bouche, puis j'ai dit : « Docteur, j'ai mal à la gorge. Mon médecin ne m'a pas guérie. Que me conseillez-vous ? »

En France, les toubibs ont meilleure réputation que les assureurs, mais les uns et les autres sont indispensables à notre sécurité.

De toute façon, mes critères de jugement sur une profession sont fonction de la quantité de perles qu'elle sécrète. C'est dire que je suis favorable aux assurances. Certes, les perles y sont moins abondantes que dans les eaux de la médecine, mais elles sont quand même nombreuses et il m'a seulement fallu être très vigilant pour éliminer les fausses.

Heureusement, j'ai rencontré de gentils pêcheurs qui m'ont confié des sottisiers, dont certains réunis au cours

d'une longue carrière. Il s'agissait, la plupart du temps, de photocopies de lettres et j'ai donc pu respecter l'orthographe parfois un peu fantaisiste des scripteurs.

Mais qui ne fait pas de fautes d'orthographe ? Les écrivains, surtout quand ils ont comme moi un bon correcteur pour relire leur manuscrit !

Bien sûr, j'aurais pu faire mon livre en neuf jours, au lieu d'y consacrer neuf mois, si j'avais utilisé les perles que le CDIA (1) diffuse entre deux communiqués sérieux. Mais ces perles ont été reproduites dans tellement de revues et de journaux à grand tirage que je n'ai pas voulu m'en servir.

Toutes les lettres que vous trouverez dans *la Foire aux assurances* ne sont cependant pas des perles et certaines ont été choisies pour leur pertinence. Puissent-elles aider à une meilleure compréhension entre gens qui ne sont pas faits pour se rendre la vie plus difficile.

Certaines de ces lettres sont de véritables engueulades et j'apprécie la sportivité des assureurs qui me les ont communiquées.

Bien entendu, je n'ai pas cité le nom des auteurs des lettres et, si un assuré en reconnaît une de lui, qu'il ne se formalise pas d'avoir commis une perle ou, pour parler comme les potaches, une bulle. Car tout le monde fait des bulles, y compris les écrivains les plus réputés et y compris les assureurs.

C'est pourquoi mon grand regret est de n'avoir pas trouvé une perle signée Georges Bernanos, puisque celui-ci fut un temps inspecteur d'assurances.

Mon travail de recherches aurait été moins facile si, en 1975, je n'avais pas consacré un chapitre de *la Foire aux ronds-de-cuir* aux perles de l'assurance. J'avais alors rencontré Mme Collet, qui s'occupait des relations publiques du CDIA, et elle m'avait raconté tellement

(1) Centre de documentation et d'information de l'assurance.

d'anecdotes et de perles que je n'avais pu les utiliser toutes.

Mme Collet n'est, hélas ! plus de ce monde, mais je suis sûr que les bons raconteurs sont dans un secteur spécial du paradis. Je voudrais qu'elle sache que je la remercie de son aide, comme je remercie Pierre Desnos, Pierre Dutru et tous ceux qui ont bien voulu me recevoir et bavarder avec moi.

Merci particulièrement à ceux qui se sont trouvés, à chaque tournant de mon enquête, pour m'indiquer la bonne direction. En particulier, Jacques Lambert du CDIA ; Isabelle Mounier-Kuhn du CAPA (1) ; Marie-Jacqueline Tafani de Drouot Assurances ; Frédérique Alcacer du Groupe Prévoir ; Danielle Guermonprez du GPA (2) ; Jean-Luc Bengel ; Patrice Rubini, le président de l'Union des seniors assureurs et réassureurs français ; André Favre-Rochex, le directeur général de Winterthur Assurances ; Arnaud de Beaucaron, un directeur de l'Etoile ; Claude Martin-Quiène de la Caisse nationale de prévoyance ; Laurence Hurtaud du Groupe Concorde ; Gilbert Bayou, le président du SFAC (3), et Jean-Louis Grümmer qui ont organisé pour moi un déjeuner-débat avec des assureurs-conseils.

Merci enfin aux juristes du CDIA qui m'ont relu et qui ont rectifié quelques erreurs de jurisprudence. Etant bien entendu qu'ils ne sont en rien engagés par les idées que j'ai pu exprimer sur un plan plus général.

Pendant que j'écrivais cet ouvrage, étudiants et lycéens ont fait à nouveau parler d'eux et cela m'a donné envie de consacrer un livre aux *Nouveaux cancres*. C'est dire que je redeviens très friand de perles scolaires, drôles et authentiques. Comme d'habitude,

(1) Comité d'action pour la productivité dans l'assurance.
(2) Groupe des populaires d'assurances.
(3) Syndicat français des assureurs-conseils.

j'enverrai mon prochain collier aux meilleurs pêcheurs (Mon adresse : la Cancrerie, 91490 Milly-la-Forêt).

Un dernier mot : je n'ai indiqué nulle part le nom de mon assurance, pas plus que je n'avais précisé le nom de mon médecin, lorsque j'écrivais *Le rire c'est la santé.* Les raisons de cette discrétion sont évidentes.

En voiture, mieux vaut une ceinture de sécurité qu'une bretelle d'autoroute.

Noctuel.

A CHACUN SA PRIORITÉ

En France, il y a un cambriolage toutes les soixante-dix secondes, un incendie toutes les quinze secondes, un accident de la circulation toutes les cinq secondes (1).

La loi du nombre étant celle de la démocratie, je commencerai donc par les lettres que les accidentés envoient à leur assurance.

Je vous fais parvenir le constat aimable rempli avec mon adversaire et que ce dernier a refusé de signer.

95 % des Belges et 93 % des Français signent un constat amiable après un accident. Les Autrichiens ne sont que 28 % à le faire. Ce n'est pourtant pas un Autrichien qui écrivait :

J'ai dit à l'autre imbécile ce que je pensais de lui et j'ai poursuivi ma route.

Alors qu'un monsieur arriva indigné chez un assureur de Nancy :

— Voilà, j'étais en voiture, il y a quelques minutes. Tout à coup, une bonne femme qui me suivait m'est rentrée dans le derrière. Et en plus elle cherchait la petite bête.

Il arrive que les choses s'enveniment :

(1) Chiffres cités dans un petit guide, *l'Assurance en clair,* édité par la Fédération française des sociétés d'assurances.

Je lui ai dit de reculer ; il me répond « Je ne suis pas sous vos hordes » et pour me dégager, je l'ai accroché un volontaire ment.

Si l'un se montre conciliant, l'autre ne l'est pas forcément :

Après la collision, j'ai essayé de faire un constat à l'amiable avec mon adversaire, mais celui-ci pour toute réponse a dirigé sur moi un revolver.

Cette fois, cela se passait en Corse. Alors que c'est dans la région parisienne qu'un automobiliste écrivait :

Je n'ai pas pu établir de constat amiable, car votre client parlait étranger.

Le client se présenta quelques jours plus tard et, d'une main furieuse, il écrivit sur un papier :

Je ne suis pas étranger, je suis sourd-muet.

Autre malentendu, l'histoire de cet accidenté qui botta le derrière de son adversaire.

— Je croyais qu'il était ivre, expliqua-t-il. En réalité, il était bègue.

Il y a néanmoins, hélas ! de vrais ivrognes sur les routes :

Mon adversaire avait bu, ses jambes se couchaient toutes seules.

Les assurances rappellent que l'on ne doit en aucun cas admettre sa responsabilité, mais que l'on peut reconnaître des faits matériels du genre feu rouge grillé ou stop non observé :

J'avoue avoir traversé le carrefour à une autre couleur que le vert.

Certains accidentés abusent de la situation et profitent de l'état de choc de l'adversaire pour faire signer n'importe quoi. Si vous ne vous sentez pas très bien, mieux vaut donc prendre rendez-vous pour un peu plus tard, car il y a de sacrés loustics. Et, pour eux, tous les trucs sont bons.

Que l'adversaire l'ait signé ou non, n'oubliez pas

d'envoyer votre exemplaire du constat amiable à votre assurance, dans les délais prévus et en gardant une photocopie. Mais peut-être n'avez-vous jamais eu le moindre accrochage, tel cet automobiliste qui écrivait :

Je n'ai pas eu d'accidents grâce à mes réflexes qui sont de quatre dixièmes de seconde.

*
**

Les professeurs sont habitués à relever les fautes de leurs élèves. Après un accident, ils se retrouvent face à l'assurance dans la position de celui qui a fait une bêtise. Alors, comme les enfants, ils pratiquent l'art de présenter les choses :

Fin de freinage dans l'arrière du véhicule me précédant.

J'ignore en revanche la profession de celui qui, après un accident analogue, expliquait :

Mes freins ne m'ont pas répondu.

En Belgique aussi, les accidentés doivent donner des précisions :

Je me disposais à prendre la rue de l'Official, mais le tiers l'a prise avant moi.

Je pensais que ma glace était ouverte, mais en passant ma tête au travers je me rendis compte qu'elle était fermée.

J'ai voulu faire marcher mon Klaxon, mais sans succès, car il m'avait été volé.

J'ai reculé et heurté les buttoirs de Mlle Z...

Tout à coup, elle me vit, perdit la tête et nous nous rencontrâmes.

Jamais je n'oublierai cette traînée... Ma femme non plus d'ailleurs.

Avec les camions, le choc est plus grave :

Si le tiers qui conduisait un 25 tonnes n'avait pas agi à la légère, il aurait pu s'arrêter.

Le cycliste fut projeté en l'air et resta dans le coma jusqu'au soir.

Et il y a même des Belges misogynes :

J'entendis un Klaxon et sentis un choc à l'arrière. De toute évidence, une femme essayait de me dépasser.

J'ai l'avantage de vous signaler que ma voiture a été heurtée par celle d'un pharmacien, conduite par ma femme et accompagnée d'un garagiste.

Je fus très désagréablement surpris de constater que, suite au choc, ma belle-mère avait moins souffert que moi.

Dans tous les pays du monde, les automobilistes ont de bonnes excuses à présenter à leur assurance. Exemple, à Tahiti où l'on explique :

Par suite de l'apparition d'un esprit malfaisant sur la route, j'ai perdu le contrôle de mon véhicule.

Ailleurs, c'est le brouillard qui remplace les esprits malfaisants :

Je ne voyais rien, mais j'ai aperçu une secousse.

Une voiture invisible, venue de nulle part, a heurté ma voiture, puis s'est évanouie.

Subitement, nous nous sommes découverts perplexes dans un ravin.

Et peut-être est-ce un coiffeur qui écrivait :

Je ne l'ai pas vu et en une friction de secondes il m'a embouti.

Restons précis :

J'ai vu le cycliste arriver droit sur ma gauche.

Toutes les routes étaient rassemblées dans le même carrefour, sinon je ne l'aurais pas touché.

Tout le monde n'a pas quelque chose à dire et c'était le cas de ce brave homme :

Je n'ai rien vu de l'accident, car j'étais précisément en de grandes préoccupations avec ma femme et c'est seulement après le choc que je me suis rendu compte qu'il y avait eu un accident pour la voiture où nous étions.

Ceux qui en réchappent ont parfois eu très peur de l'auto qui fonçait sur eux :

Voyant ce danger, je ne sais comment j'ai écarté les jambes et je me suis retrouvé sur la chaussée sans aucune blessure.

D'autres ont moins de chance :

C'est alors que j'ai vu la voiture littéralement sur moi. J'ai pensé : « Elle n'a même pas freiné ! » Puis je n'ai plus rien pensé parce que j'ai voltigé par-dessus le capot.

J'ai dit à la police que je n'étais pas blessé, mais en arrangeant mes cheveux je me suis aperçu que j'avais une fracture du crâne.

Tout cela se termine à l'hôpital où deux braves femmes discutent dans la chambre d'un blessé :

— Heureusement qu'on a pu lui éviter l'amputation de la tête !

*
**

Un Parisien, conduisant une Hillman, descendait tranquillement en direction des Gobelins. Il se préparait à croiser une 2 CV quand celle-ci lui coupa soudain la route. Le choc ne fut pas trop violent, mais suffisant pour attirer quelques badauds. Un gardien de la paix s'approcha de la 2 CV et s'aperçut avec stupeur qu'il n'y avait personne à l'intérieur.

Soudain, on entendit des cris de « Au voleur ! Au voleur ! » C'était une dame qui se précipita vers la 2 CV et expliqua que quelqu'un était parti avec. Mais où était donc ce quelqu'un ?

Tout simplement au volant d'une grosse auto, munie à l'arrière d'un crochet de remorque. Il s'était garé devant la 2 CV et, quand il fit une marche arrière pour s'en aller, le crochet glissa sous le pare-chocs de la 2 CV. Il repartit en marche avant et c'est alors que la 2 CV avait suivi, jusqu'à ce qu'elle se décroche et poursuive sa course, d'abord en ligne droite, puis en tournant brusquement. D'où le choc avec l'Hillman.

Quant au conducteur de la grosse auto, il ne s'était rendu compte de rien, car il était sourd.

Lorsqu'on circule en montagne, sur une route très étroite, il est plutôt ennuyeux de se trouver face à face avec un camion.

Un Anglais fut ainsi contraint de descendre en marche arrière, afin de se retrouver à un endroit où la route était plus large. Hélas ! les choses se passèrent moins bien que prévu.

J'ai reculé pour céder le passage, écrivit-il à son assurance, *et je suis tombé dans le précipice que j'avais précisément l'intention d'éviter.*

Et il aurait pu ajouter comme ce conducteur malchanceux :

La responsabilité de l'accident incombe à la montagne.

A Paris, la rue de Rome est moins en pente que la plupart des routes de montagne. Mieux vaut néanmoins passer une vitesse et serrer le frein à main. Ce que n'avait pas fait un automobiliste.

Or, au moment où la voiture se mit en marche, un chien, en l'occurrence un énorme danois, était assis sur le siège avant, ses pattes posées sur le volant. De sorte que, quand la voiture commença à descendre, les passants purent croire que le chien conduisait... sans permis ! Et le propriétaire de l'auto accidentée écrivit à son assureur-conseil :

J'ai le regret de vous informer que ma voiture a été heurtée par un autre véhicule conduit par un énorme chien.

Bien entendu, les responsables écrivent aussi à leur assurance :

J'étais en stationnement rue Notre-Dame. Pour repartir j'ai effectué un crédo. J'ai attrapé le feu arrière d'une 404... J'ai averti le propriétaire. Dégâts sur ma voiture : la phalange droite endommagée.

Tout le monde n'est pas fair play et nombreux sont

ceux qui écorchent une carrosserie avec leur pare-chocs et qui s'éclipsent sans rien dire.

Il y a pire : celui qui craint qu'un passant n'ait noté son numéro. Il met alors ostensiblement une carte de visite sous l'essuie-glace de la voiture écorchée, puis s'en va.

Si je raconte cette histoire, c'est pour que les témoins éventuels relèvent quand même le numéro de l'écorcheur, car celui dont je parle avait bien mis une carte de visite, mais ce n'était pas la sienne.

En 1965, la succursale française d'une compagnie d'assurances étrangère reçut une demande de renseignements de la succursale belge.

Celle-ci recherchait un automobiliste français qui, en reculant, avait heurté la voiture d'un Liégeois. Manifestement responsable, il avait indiqué comme adresse :

Simon Cussonnet
Place de l'Eglise
THOREL (Eure)

Ignorant les vieilles astuces, l'assureur belge avait entrepris des recherches dont il donnait le résultat sur sa demande de renseignements :

Mesures prises : Notre mise en demeure nous est revenue avec la mention « Localité inconnue en EURE ».

Mesures à prendre : La localité citée par le tiers n'est peut-être qu'un lieu-dit ou une section de commune. Il y a lieu de procéder à des recherches en vue de contacter le tiers et exercer recours en faveur de notre assuré.

— Le plus difficile, m'a dit celui qui m'a montré cette demande de renseignements, ce fut d'expliquer à mon collègue belge qu'il avait été victime d'un mauvais plaisant. Car, bien sûr, je ne voulais pas le vexer.

Comme quoi on n'est jamais trop méfiant ! Mais tout le monde n'est pas aussi avisé que l'automobiliste qui écrivait à son assureur-conseil :

Monsieur, j'étais au parking du glacis et j'avais par précaution relevé les numéros des véhicules garés près du mien.

A 11 h 30 je suis revenu, il n'y avait rien.

A 13 h 40 l'aile était froissée avec des taches jaunes. La camionnette jaune était partie, je l'ai cherchée en vain...

Le soir j'ai enfin retrouvé la camionnette et ma femme y a frappé. Elle était transformée en couchette, mais elle était vide. Sa carrosserie était en mauvais état et elle avait des traces de ma peinture sur son arrière droit. Elle était bleue.

Le gendarme m'a dit que ça suffisait ! Qu'en pensez-vous ? J'ai mis un mot à l'essuie-glace et depuis cet été j'attends. Que faire ?

Les assurances demandent toujours de bien préciser les circonstances et, m'écrit ironiquement une de mes honorables correspondantes, « certains détails nous aident énormément pour régler les dossiers accidents ». Par exemple :

Après avoir fait mes courses, j'allais boire le thé chez ma sœur.

Je ramenais à mon beau-frère le livre sur les plantes qu'il m'avait prêté.

Au Canada, on n'est pas non plus avare de détails et l'on explique :

J'allais chez le médecin avec des troubles à l'arrière, quand mon joint de culasse m'a lâché, m'obligeant à avoir un accident (1).

Dans n'importe quel pays francophone, les « filles de voitures » sont à l'origine de bien des perles du genre de celle-ci :

La faute incombe au chauffeur du car qui ne devait pas changer de fille sur autoroute, sans être certain qu'il n'y avait personne sur la deuxième fille.

(1) Cité par *Toronto News*.

Autre perle moins classique :

Le véhicule qui me précédé a déballé la pente et je fus pris en sandwig.

Ce qui est aussi dangereux que de *rentrer dans un arbre en stationnement.*

*
**

— Qui c'est qui va payer les pois cassés ? demandait un brave homme après un accident.

Chacun aimerait bien que ce soit l'autre et, dans ce cas, l'idéal est d'avoir un témoin pour soi. Seulement, la plupart des témoins s'éclipsent, ne voulant pas perdre leur temps en déclarations.

Heureusement, il reste quelqu'un pour écrire :

Je suis à propre mieux parler un vrai témoin.

Il est indéniable que certains sont vraiment aux premières loges :

J'ai vu le camion monter sur le trottoir par la fenêtre de ma cuisine.

Oui, en effet, je suis comme témoin au premier rang. Je me trouvais entre la plouse et le trottoire.

J'ajoute que cette dame est une grande usagée de la route.

Parfois des animaux sont impliqués :

Le cheval s'est échappé sur la route au moment où arrivait une voiture. Malgré un freinage énergique du véhicule et du cheval, la collision a eu lieu quand même.

Le cheval de l'adversaire n'avait pas de lampe à la main.

La palme de la bonne volonté revient à un certain D... qui envoya, en 1974, un témoignage de quatorze lignes commençant ainsi :

Je n'ai pas été témoin de l'accident qui a dû se produire quelques instants avant mon arrivée en voiture.

Témoin modèle, il expliqua ce que lui avait dit la conductrice accidentée :

Dans un troupeau de vaches traversant la route, deux vaches se chevauchant, l'une d'elles retomba sur la BMW.

Il expliqua ensuite les dégâts qu'il avait constatés sur la voiture, ajoutant :

Des traces de bave étaient visibles sur le capot et doivent être versées au dossier des pièces à conviction.

Suivait un croquis notoirement incomplet, mais assorti de cette remarque :

Il y a certaines circonstances où il serait indécent de faire un dessin, comme dans la présente où deux vaches en chaleur se chevauchant pour retomber sur une voiture constituent un sujet qui dépasse mes compétences de dessinateur.

Souvent, le témoin tient à exprimer ses petites idées sur le partage des responsabilités :

La difficulté qu'a eue votre sociétaire à se décoller d'avec le tram prouve que c'est ce dernier le plus fautif.

Je crois qu'il était absorbé par le bruit de son moteur qui ne marchait pas.

Si la 2 CV n'avait pas allumé sa pipe, l'accident ne se serait pas produit.

Après l'accident, les deux autos repartirent gaiement du pied gauche, les dégâts n'étant pas visibles à l'œil nu.

On ne peut pas toujours repartir. Que faire dans ce cas-là ?

Sur une autoroute, on téléphone aux gendarmes ou aux CRS qui vous envoient un dépanneur. Sur les autres routes, tout le monde peut venir à votre secours. Attention ! mieux vaut ne pas faire appel à un copain. Si vos deux voitures se cognent et qu'il y ait de nouveaux dommages, vous risquez de ne pas être remboursé.

En Afrique aussi, il y a des accidents et les gendarmes du Niger sont très précis dans leurs rapports :

Le conducteur a perdu son équilibre et après 117 mètres environ il a effectué un tonneau pour s'immobiliser les 4 roues en l'aire.

En tout cas, au Niger, les témoins sont plus coopératifs qu'en France :

Je me trouvais au marché lorsque j'ai été informé de cet accident. Prestissimo je me suis rendu sur les lieux où j'ai trouvé le cadavre d'un jeune homme qui tentait de traverser la chaussée.

Un autre Nigérien déclara à propos d'un autre carambolage :

J'étais plongé dans un sommeil profond... Tout en étant endormi, je ne savais pas si c'est un véhicule qui avait cogné le nôtre. Si ce n'était pas le choc que j'avais entendu, j'allais périr sans m'en apercevoir.

En France, il y a trop d'accidents de la route pour que les policiers ou les gendarmes se déplacent à chaque fois. Quand ils sont là, s'il n'y a pas de blessé grave, ils conseillent de faire un constat amiable.

Dans ce cas, il ne faut pas oublier de noter les dégâts apparents, par exemple :

Tout l'avant bousillé presqu'en épave.

Arrière avancé.

J'ai néanmoins des rapports de gendarmes, mais relativement anciens :

Voiture A : Avant avancé. Pare-brise cassé.

Voiture B : Pneu arrière gauche éclaté. Tiers avant et arrière gauche enfoncés.

Voitures en bon état de conservation.

Alors qu'un pandore du Loiret écrivait :

L'accident s'est passé sur une place carrée plus longue que large.

En 1963, les gendarmes se déplacèrent et prirent même des photos. Voici en effet comment l'agent d'assurances décrivait l'engin monté par l'adversaire